

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régional de comté (MRC) d'Antoine-Labelle que le conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 22 novembre 2023, un règlement portant le numéro 532 relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses inhérentes à diverses fonctions visées, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 474.

Le règlement numéro 532 est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier, ainsi que sur le site web de la MRC, au www.mrcal.ca.

Le règlement numéro 532 entre en vigueur conformément à la Loi, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Donné à Mont-Laurier ce 18^e jour de décembre 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Me Mylène Mayer